

**Postulat Anne Papilloud et consorts – « Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux »
Voltaire**

Texte déposé

Le 31 mars 2010, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre, a adopté une Recommandation aux Etats membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre [CM/Rec(2010)5], laquelle a été confirmée par la Déclaration de La Vallette en 2014. La raison d'être de ces textes est le constat selon lequel « les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres ont été sujettes pendant plusieurs siècles, et le sont toujours, à l'homophobie, à la transphobie et à d'autres formes d'intolérance et de discrimination, même au sein de leurs familles – y compris à la criminalisation, la marginalisation, l'exclusion sociale et la violence – en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ».

La Suisse ne fait pas exception, bien au contraire, selon le rapport d'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) 2015, la Suisse se classe en 31^e position parmi les 49 états européens.

Cela fait plusieurs années que la prévalence élevée des suicides chez les jeunes homosexuel·le·s a été relevée. En Suisse, une étude menée par l'Université de Zurich a révélé 5 fois plus de risques de suicide chez les jeunes hommes homosexuels et bisexuels et 2 à 4 fois plus chez les jeunes femmes homosexuelles que chez les jeunes hétérosexuel·le·s. Quant aux personnes transgenres, tous âges confondus, les études réalisées sur ce groupe de population révèlent des taux alarmants de tentatives de suicide, de l'ordre de 30 %. Un message clair de prévention et de sensibilisation doit être adressé à la population. Il a d'ailleurs déjà été relevé ici même que pour les jeunes l'école a un rôle important à jouer dans la transmission de ce message.

Une étude menée actuellement à l'Université de Genève par Mme Lorena Parini, montre qu'en Suisse près de 60 % des employé·e·s LGBTIQ (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres, Intersexes et Queer) n'osent toujours pas parler de leur vie privée au travail et ne font que partiellement ou pas du tout leur coming out au travail. Par ailleurs, les personnes transgenres perdent aujourd'hui en Suisse en moyenne une fois leur emploi en raison de leur transition de genre pendant leur carrière. Un message clair de l'employeur ou de l'employeuse est essentiel afin de permettre à ces personnes d'être pleinement intégrées et de pouvoir travailler dans un environnement sain et non-discriminant. L'Administration cantonale vaudoise (ACV) n'a pas, à notre connaissance, développé un message dans ce sens à l'attention de ses employé·e·s.

L'importance d'un langage inclusif afin de permettre aux personnes non seulement de se sentir concernées, mais également d'oser s'adresser aux services en question est essentiel. Les services et institutions prenant en charge les usagères et usagers (administration des impôts, police, CHUV, etc.) se doivent de transmettre un message non-discriminant. Ce dernier point est particulièrement important concernant les services de santé et d'aide en cas d'agression, tels le Centre LAVI, la PolCant, etc. Or, Les populations LGBTIQ, par leur orientation sexuelle minoritaire et/ou leur identité de genre atypique, sont plus souvent la cible de violences (sexuelles, domestiques, verbales, psychologiques, ...). On sait que près de 90 % des homosexuel·le·s victimes d'agression ne déposent pas plainte.

Le Conseil fédéral, dans sa réponse du 7 mars 2014 à l'interpellation Rossini « Egalité des chances en matière de santé pour les personnes LGBT », a renvoyé aux cantons pour la mise en œuvre. À ce jour, au-delà du Checkpoint Vaud pour certaines prestations destinées aux hommes qui ont des relations avec des hommes ainsi qu'aux personnes transgenres et à leurs partenaires, les populations LGBTIQ vaudoises ne sont toujours pas spécifiquement prises en compte dans les programmes de prévention et de promotion de la santé (santé mentale y.c. suicide, santé sexuelle, dépendance, abus et violences y.c. au sein du couple).

Le 12 octobre 2010 le Grand Conseil adoptait le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat **Anne Papilloud et consorts "Homophobie : combattre cette forme de discrimination"**. Dans ce rapport

il faisait état de mesures déjà entreprises par le Canton, notamment à travers Profa, ainsi que de sa conviction qu'il fallait laisser le temps à la société civile d'évoluer, suite aux mesures législatives prises tant au niveau national que cantonal.

En consultant le site de l'Etat de Vaud on peut trouver mention de la collaboration de Vaud et Genève afin de développer un concept de prévention de l'homophobie, avec le concours d'associations partenaires, et notamment de la désignation en 2010 d'une attachée aux questions d'homophobie et de diversité sexuelle afin de développer des actions de prévention en milieu scolaire sur cette thématique sensible.

On y trouve aussi sous le thème « égalité » « *La société vaudoise, comme toutes les sociétés modernes, se caractérise par une grande diversité de population et de situations de vie. Cela doit être reflété dans tous les domaines et aux différents échelons de la société, y compris les plus élevés. C'est non seulement une question de justice, mais un facteur de cohésion sociale et un enjeu économique, puisque les entreprises qui ont intégré cette dimension s'avèrent plus en phase avec leur clientèle.*

Forte de ce constat et de cette richesse, l'Administration cantonale vaudoise s'efforce, tant au niveau de sa composition que de ses actions, de tenir compte de la diversité de la population. À cette fin, elle développe plus spécifiquement des activités dans les trois domaines suivants :

- *égalité entre les femmes et les hommes*
- *intégration des personnes étrangères*
- *égalité pour les personnes handicapées.* »

Force est de constater qu'il n'est nullement fait mention de la problématique de l'orientation sexuelle ou l'orientation de genre.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'établir un rapport à l'attention du Grand Conseil reprenant les éléments suivants :

- les mesures prises par le Conseil d'Etat en tant qu'employeur pour lutter contre toute forme de discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ au sein de l'administration cantonale ;
- les mesures prises par le Conseil d'Etat pour lutter contre toute forme de discriminations à l'encontre des personnes LGBTIQ en tant qu'usager-e-s de l'administration cantonale ;
- la façon dont il peut envisager la collaboration avec les associations représentant les personnes concernées pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des personnes LGBTIQ ;
- enfin de façon plus générale, la politique du Conseil d'Etat en matière de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'orientation de genre.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Anne Papilloud, Matthieu Blanc, Gloria Capt,
Jean-Luc Chollet, Martial de Montmollin,
Manuel Donzé, Martine Meldem, Filip Uffer
et 47 cosignataires*

Développement

Mme Anne Papilloud (LGA) : — J'avais prévu de développer ce postulat mardi prochain, lors de la journée internationale dédiée à la lutte contre l'homophobie et la transphobie, mais compte-tenu du fait que l'agenda du Conseil d'Etat et celui du Grand Conseil ont de la peine à se synchroniser ces temps-ci et que la séance a été annulée, je le développe déjà aujourd'hui.

Pourquoi présenter ce postulat ? Aujourd'hui encore, le taux de suicide chez les jeunes homosexuels est cinq fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels. Quant à la population transgenre, d'après plusieurs études, le taux de tentatives de suicide atteint 30 %. Ces questions ne devraient pas nous laisser indifférents ! Elles ne le font d'ailleurs pas, puisque le postulat que je tente de développer devant vous ce matin a été cosigné, à titre de consort, par un membre de chacun des groupes du Grand

Conseil et je tiens à les remercier de leur soutien. Il s'agit de Mathieu Blanc, Jean-Luc Chollet, Gloria Capt, Martial de Montmollin, Manuel Donzé, Martine Meldem et Filip Uffer.

On voit donc que ces questions touchent l'ensemble des groupes du Grand Conseil. Que vise ce postulat ? Il demande que le Grand Conseil puisse entendre le Conseil d'Etat sur sa politique en matière de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'orientation de genre et ce en tant qu'employeur de l'ensemble des employés de la fonction publique vaudoise, mais aussi à l'égard des usagers de l'administration cantonale. Par ailleurs, ce postulat souhaite voir dans quelle mesure le Conseil d'Etat peut envisager de collaborer avec les associations actives sur le terrain, pour lutter contre ces discriminations.

Pourquoi revenir sur ce sujet ? En 2010 déjà, le Conseil d'Etat avait répondu au postulat Anne Papilloud et consorts sur la question de l'homophobie. A l'époque, il nous avait été dit que plusieurs mesures avaient été prises et que le Conseil d'Etat souhaitait maintenant laisser à la société civile le temps d'évoluer, suite aux mesures prises tant au niveau cantonal que national. Le but des personnes ayant signé ce postulat est d'entendre le Conseil d'Etat sur l'évolution de ces questions dans la politique cantonale. Sur le site du Conseil d'Etat, par exemple, toute la politique d'égalité mise en œuvre par le Conseil d'Etat est dédiée à l'égalité entre hommes et femmes, par rapport aux personnes étrangères ou en situation de handicap, mais il n'est nullement fait mention des questions d'égalité pour les personnes concernées par l'orientation sexuelle ou le genre. Ce sont les raisons pour lesquelles nous demandons le renvoi du postulat à une commission, pour examen.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.